

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. ENfin *las Cortés*, ou Etats de la Monarchie, après avoir réglé les affaires pour lesquelles le Roi les avoit assemblé, se séparèrent, pour retourner dans les Provinces & les Villes qui les avoient député, ayans pris congé de Sa Majesté Catholique le dixième Juin. Ce Prince donna à chacun en particulier, & aux Corps en général, des marques de sa Royale satisfaction, par les diverses graces qu'il leur accorda.

II. Nonobstant la neutralité convenüe pour la Catalogne, & exactement observée par les troupes réglées des deux partis, les Mayorquins & les Miquelets n'ont pas laissé de continuer leurs brigandages, sans être autorisez ouvertement par aucune Puissance Souveraine; ce qui fait comprendre combien peu on doit compter sur la docilité & l'obéissance de gens accoûtumez à la faïneantise, à la revolte & au pillage. C'est dans cette vüe que quatre Bâtimens Mayorquains, écumeurs de Mer sans Commission, s'avancerent au mois de Juin dans l'Isle de Fredosa vers le Cap de Creus, à dessein d'enlever huit Barques chargées de farine. qu'on conduisoit à Roses; mais le Sr. Madelen Commandant de Cadaquez, avec 50. Grenadiers Suisses du Regiment de Castelas, attaqua deux de ces Corsaires, qui étoient entrez dans le Port, les prit avec

*L'Assemblée des Etats d'Espagne séparés.*

*Brigandages des Mayorquins & Miquelets.*

*Bâtimens Mayorquains enlevés sur la Côte de Catalogne.*